

Image not found or type unknown



Loyers impayés - non renouvellement du bail

Par **avril1904**, le **16/08/2010** à **14:00**

Bonjour,rrnJe suis propriétaire et loue mon appartement à une personne qui a eu de nombreuses irrégularités de paiement.rnA ce jour, j'ai plus d'un mois et demi d'impayé et le contrat de location se termine le 31/03/2011. Je suis dans le délai des 6 mois de préavis, puis-je le lui donner pour motif légitime et sérieux (à savoir impayés et irrégularités de paiement) en même temps que le commandement de payer qui sera remis par un huissier.rnMerci d'avance pour votre aide.rnCordialement.